

Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	1er trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
26	Taux des SLGRI ayant pour objectif de travailler sur la résilience des réseaux

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI contribue-t-il à améliorer la gestion de crise et le retour à la normale ?
	Le PGRI permet-il de renforcer et partager la connaissance des aléas d'inondation et des enjeux exposés ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	3–Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	3B – 4B
Disposition(s) concernée(s)	3B6 – 4B2
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	Résilience des réseaux d'infrastructures - Renforcement des connaissances sur les conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Contenu des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) sur le bassin.		
Sources des données de base	Site de l'État en département (arrêté préfectoral approuvant la SLGRI, contenu de la SLGRI) – Site de la DRIEAT (arrêté préfectoral listant les SLGRI, leurs périmètres, et leurs objectifs)		
Modalités de collecte des données de base	Tableau de suivi de l'indicateur 26 tenu par la DRIEAT à mettre à jour et faire valider aux différentes échéances par les services de l'État au niveau local		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>Calcul de l'indicateur par la DRIEAT avec la formule : <i>Nombre de SLGRI ayant identifié comme objectif de travailler sur la résilience des réseaux d'infrastructures / Nombre de SLGRI arrêtées sur le bassin Seine-Normandie</i></p> <p>1- Enquête de la DRIEAT auprès des DDT-M concernées en leur demandant de compléter le tableau</p> <p>2 – Mise à jour du tableau de suivi et calcul de l'indicateur par la DRIEAT</p>		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2021	2024	2027
	29,00 %		
Commentaire	Indicateur du premier cycle reformulé dans le cadre du deuxième cycle en le transformant en taux. En effet, le nombre de SLGRI peut évoluer au cours du troisième cycle. La valeur initiale correspond à la valeur déterminée en 2020 dans le cadre de l'évaluation du PGRI 2016-2021. Deux dispositions du PGRI 2022-2027 visent directement les réseaux d'infrastructures sur l'ensemble du bassin mais prioritairement sur les TRI. Il est donc intéressant d'évaluer au travers des SLGRI qui déclinent sur leur territoire le PGRI, si l'objectif est retenu localement. (Source : PGRI 2022-2027, valeurs 2020 : 4 ; 14)		